PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 août 2026 à 19 h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Erik Johnson, Micheline Groulx Stabile, Eric Langlois et Marc-André Sauvageau

Julie Guindon, directrice générale
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Manon Robitaille

---

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-08-13.172 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la Ville.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 5 août 2026

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 5 août 2026, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-08-13.173 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 5 août 2026 tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Véronique Daigneault, adjointe à la direction générale et au cabinet du maire, datée du 11 août 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2026-08-13.174 D'OCTROYER une contribution financière à l'organisme suivant :

– Office régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes – Reconnaissance de l'action bénévole 200 $

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2026

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n° 1783 – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n°1125.01)

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 9 juillet 2026, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir :

- que le conseil peut désigner un mandataire pour l'application des dispositions sur le stationnement ;
- le stationnement par alternance pour les 10e, 11e et 12e avenues pour une période de 4 h entre 7 h et 17 h ;
- l'interdiction d'arrêt des véhicules sur la rue Guy, entre la rue Elizabeth et la 11e Avenue, du côté sud, du lundi au vendredi de 7 h à 17 h ;
- que le stationnement sur la rue Ovila-Forget sera limité à 4 heures, entre 7h et 17h, du lundi au vendredi, des deux côtés ;
- l'aménagement de passages pour piétons sur le chemin d'Oka, aux intersections de la 5e, 16e et 26e Avenue.

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de modifier le projet afin de prévoir que:

- le stationnement sur les 10e, 11e et 12e est limité à 4 heures, entre 7h et 17h, les jours où le stationnement est autorisé ;

- que l'interdiction d'arrêt des véhicules sur la rue Guy, entre la rue Elizabeth et la 11e avenue, du côté sud, est du lundi au vendredi, de 7h à 17h ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-08-13.175 D'ADOPTER, avec changements, le Règlement n°1783 intitulé *« Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n°1125.01)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Greffe et affaires juridiques (aucun point)

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juillet 2026

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2026 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 596 321,73 $
- Fonds de dépenses en immobilisations : 88 327,44 $

7. Ressources humaines

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par la directrice générale

Le greffier dépose la liste des employés engagés par la directrice générale suivant le Règlement de délégation nº 1580.

Service aux citoyens

8. Urbanisme et environnement

8.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-08-13.176 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants :

	Adresse des travaux	Description
A)	408, 7e Avenue lot 1 605 949	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00603 de projet de nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée de 6 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un revêtement de maçonnerie de couleur Brockton, combiné à un revêtement de même nature de couleur Gris Alpin ainsi qu'à un revêtement d'ingénierie de Bois de grève. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur Ardoise antique tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
B)	424, 7e Avenue lot initial 1 605 906 lots projetés 6 741 897 et 6 741 898	D'approuver les demandes de PIIA n°2026-00011 de projet d'opération cadastrale visant à subdiviser le lot 1 605 906 afin de créer 2 lots, les lots 6 741 897 et 6 741 898 du cadastre du Québec tel que démontré sur les plans soumis.
C)	424, 7e Avenue lot projeté 6 741 897	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00542 de projet de nouvelle construction résidentielle multifamiliale jumelée de 5 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront de maçonnerie de brique de couleur Velours, de la maçonnerie de pierre du modèle Cinco Plus Brick, de couleur Newport Grey, ainsi que du fibrociment de type Board and Batten, de couleur blanche. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur gris Ardoise tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
D)	424, 7e Avenue lot projeté 6 741 898	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00594 de projet de nouvelle construction résidentielle multifamiliale jumelée de 5 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront de maçonnerie de brique de couleur Velours, de la maçonnerie de pierre du modèle Cinco Plus Brick, de couleur Newport Grey, ainsi que du fibrociment de type Board and Batten, de couleur blanche. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur gris Ardoise tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
E)	1501-1505, boul. du Lac lot projeté 6 700 426	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00368 de projet de trois nouvelles constructions résidentielles trifamiliales contiguës. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont composés de deux matériaux, soit de la maçonnerie de pierre, modèle Lafitt de Permacon, de couleur Oasis, représentant 56,3 % de la façade, ainsi que du déclin de fibrociment, modèle James Hardie, de couleur Gris perle et Blanc arctique, représentant 43,7 %. La façade secondaire sera également composée de maçonnerie de pierre, représentant 24,3 %, et de déclin

		de fibrociment, représentant 75,7 %. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte, modèle Mystique de BP, de couleur Ardoise antique tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
F)	Projet bout 7e Avenue lots initiaux 6 313 756, 6 313 757, 6 313 761 à 6 313 765 et 6 313 768 à 6 313 775 lots projetés 6 650 602 à 6 650 619	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00010 de projet d'opération cadastrale visant à remplacer les lots 6 313 756, 6 313 757, 6 313 761 à 6 313 765 et 6 313 768 à 6 313 775 afin de créer 18 lots, soit les lots 6 650 602 à 6 650 619 du cadastre du Québec tel que démontré sur les plans soumis.
G)	Projet bout 7e Avenue lot actuel 6 313 768 lot projeté 6 650 610	D'approuver la nouvelle demande de PIIA n°2026-00604 précédée en 2019 de la demande de projet intégré approuvée n°2019-00717 pour le remplacement de six habitations triplex contigu en deux blocs, acceptée au conseil du 7 septembre 2019, pour six quadruplex contigus de 3 étages chacun en deux blocs. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un revêtement de pierre, Permacon de couleur Gris Chambord et insertion Noir Rockland, agencé avec un revêtement de fibrociment vertical Hardie panel de James Hardie de couleur Arctic White. Il y aura aussi un revêtement de fibrociment en clin Saint-Laurent de couleur Noisetier. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte, BP de couleur Gris Ardoise tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
H)	Projet bout 7e Avenue lot actuel 6 313 769 lot projeté 6 650 611	D'approuver la nouvelle demande de PIIA n°2026-00613 précédée en 2019 de la demande de projet intégré approuvée n°2019-00717 pour le remplacement de six habitations triplex contigu en deux blocs, acceptée au conseil du 7 septembre 2019, pour six quadruplex contigus de 3 étages chacun en deux blocs. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un revêtement de pierre, Permacon de couleur Gris Chambord et insertion Noir Rockland, agencé avec un revêtement de fibrociment vertical Hardie panel de James Hardie de couleur Arctic White. Il y aura aussi un revêtement de fibrociment en clin Saint-Laurent de couleur Noisetier. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte, BP de couleur Gris Ardoise. Il y aura aussi un revêtement de fibrociment en clin Saint-Laurent de couleur Noisetier. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte, BP de couleur Gris Ardoise tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.

I)	Projet bout 7e Avenue lot actuel 6 313 770 lot projeté 6 650 612	D'approuver la nouvelle demande de PIIA n°2026-00614 précédée en 2019 de la demande de projet intégré approuvée n°2019-00717 pour le remplacement de six habitations triplex contigu en deux blocs, acceptée au conseil du 7 septembre 2019, pour six quadruplex contigus de 3 étages chacun en deux blocs. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un revêtement de pierre, Permacon de couleur Gris Chambord et insertion Noir Rockland, agencé avec un revêtement de fibrociment vertical Hardie panel de James Hardie de couleur Arctic White. Il y aura aussi un revêtement de fibrociment en clin Saint-Laurent de couleur Noisetier. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte, BP de couleur Gris Ardoise tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
J)	Projet bout 7e Avenue lot actuel 6 313 771 lot projeté 6 650 613	D'approuver la nouvelle demande de PIIA n°2026-00615 précédée en 2019 de la demande de projet intégré approuvée n°2019-00717 pour le remplacement de six habitations triplex contigu en deux blocs, acceptée au conseil du 7 septembre 2019, pour six quadruplex contigus de 3 étages chacun en deux blocs. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un revêtement de pierre, Permacon de couleur Gris Chambord et insertion Noir Rockland, agencé avec un revêtement de fibrociment vertical Hardie panel de James Hardie de couleur Arctic White. Il y aura aussi un revêtement de fibrociment en clin Saint-Laurent de couleur Noisetier. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte, BP de couleur Gris Ardoise tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
K)	Projet bout 7e Avenue lot actuel 6 313 772 lot projeté 6 650 614	D'approuver la nouvelle demande de PIIA n°2026-00616 précédée en 2019 de la demande de projet intégré approuvée n°2019-00717 pour le remplacement de six habitations triplex contigu en deux blocs, acceptée au conseil du 7 septembre 2019, pour six quadruplex contigus de 3 étages chacun en deux blocs. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un revêtement de pierre, Permacon de couleur Gris Chambord et insertion Noir Rockland, agencé avec un revêtement de fibrociment vertical Hardie panel de James Hardie de couleur Arctic White. Il y aura aussi un revêtement de fibrociment en clin Saint-Laurent de couleur Noisetier. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte, BP de couleur Gris Ardoise tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.

L)	Projet bout 7e Avenue lot actuel 6 313 773 lot projeté 6 650 615	D'approuver la nouvelle demande de PIIA n°2026-00617 précédée en 2019 de la demande de projet intégré approuvée n°2019-00717 pour le remplacement de six habitations triplex contigu en deux blocs, acceptée au conseil du 7 septembre 2019, pour six quadruplex contigus de 3 étages chacun en deux blocs. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un revêtement de pierre, Permacon de couleur Gris Chambord et insertion Noir Rockland, agencé avec un revêtement de fibrociment vertical Hardie panel de James Hardie de couleur Arctic White. Il y aura aussi un revêtement de fibrociment en clin Saint-Laurent de couleur Noisetier. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte, BP de couleur Gris Ardoise tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
M)	241, 17e Avenue lot 1 976 125	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00599 de projet d'agrandissement résidentiel par l'ajout d'un deuxième étage avec quatre pièces habitables. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés à 26,2 % de brique existante, à 22,9 % d'un revêtement de fibrociment de modèle James Hardie, de couleur Blanc arctique, posé horizontalement, ainsi que d'un revêtement de fibrociment de type Board and Batten, a fini lisse et de couleur Blanc arctique et la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de type IKO Cambridge, de couleur Harvard Slate tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
N)	635, rue du Berger lot 1 603 737	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00550 de projet d'agrandissement par l'ajout d'un abri d'auto permanent. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés de l'agrandissement seront un revêtement de toiture identique à celui actuellement en place sur le bâtiment, soit du bardeau d'asphalte de modèle Dakota de couleur Bleu mistral et l'abri sera soutenu par des pieux et des poutres en bois traité peinturés en blanc. Le toit ajouté sera à deux versants comme la maison afin d'assurer une harmonie architecturale tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
O)	2606, rue Cool lot 1 974 189	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00523 de projet d'agrandissement par l'ajout d'une entrée fermée en cour latérale gauche, au-dessus d'un escalier existant menant à une porte en sous-sol. L'agrandissement aura un revêtement d'aluminium et une toiture identique à ceux actuellement en place sur le bâtiment. Le revêtement d'aluminium sera modèle Prova de couleur gris pierre alors que la toiture sera composée de bardeau d'asphalte de modèle Mystique de couleur vert forêt tel

		que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
P)	249, 19e Avenue lot 1 973 821	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00546 de projet de construction d'un garage isolé dans la cour latérale d'une largeur de 4,88 mètres, d'une longueur de 7,31 mètres et d'une hauteur de 3,66 mètres. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront en pierre visée de couleur Titanium ainsi qu'en vinyle de la couleur Beige prestige Kaycan. La toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur Taupe. Les portes et les fenêtres auront une finition de couleur blanche tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
Q)	368, 25e Avenue lot 1 975 779	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00593 de projet de rénovation extérieure visible de la rue d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages par le changement de la fenestration et de la toiture. L'espace de fenestration au centre de la façade avant sera révisé et entouré d'un cadre de couleur brun commercial et la partie de la fenêtre en lucarne sera retirée et remplacée par le même revêtement de toiture que celui présentement en place sur la maison, soit un bardeau d'asphalte de modèle du modèle Mystique 42 de couleur Brun 2 tons tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
R)	372, 8e Avenue lot 1 606 152	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00596 de projet de modification d'une partie du revêtement en façade par l'ajout de pierre ainsi que le remplacement du modèle des portes, d'une fenêtre et d'une porte de garage. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés du revêtement en vinyle par des panneaux de pierre de marque Be on stone, modèle Carbo. Les travaux comprennent également le remplacement des colonnes de la façade avant, ainsi que de deux portes, d'une fenêtre et de la porte de garage. Les nouvelles ouvertures conserveront les mêmes dimensions que les existantes, mais seront de couleur noire tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
S)	373, 3e Avenue lot 1 604 890	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00592 de projet de modification du revêtement autour de la maison visible de la rue d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront en maçonnerie et en déclin de bois actuellement en place seront remplacés par un revêtement de type CanExel du modèle Ridgewood de couleur Bleu minuit. Une fenêtre de forme octogonale sera également ajoutée du côté gauche de la façade en conservant un cadre blanc, comme les fenêtres existantes. Les portes, les fenêtres et le revêtement de toiture resteront identiques à l'actuel tel que

* Madame Lavallée déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire direct ou indirect concernant la demande d'approbation 2026-08-13.176 S). Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette demande.

		démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
T)	433, 28e Avenue lot 1 975 444	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00505 pour le projet de modification du revêtement autour de la maison visible de la rue d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement de bois brun actuellement en façade seront remplacé par un revêtement de CanExel de couleur barista. Le contour des portes et des fenêtres sera recouvert d'un revêtement d'aluminium noir tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
U)	458, 3e Avenue lot 1 604 972	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00610 pour le projet de reconstruction d'un balcon plus grand que l'ancien en façade situé en cour avant, d'une dimension de 6,09 m × 1,82 m, en matériau composite. Le balcon projeté sera muni d'un garde-corps conforme tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
V)	565, croissant Brown lot 1 974 832	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00597 pour le projet de modification du revêtement extérieur visible de la rue d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement sont présentement entièrement en agrégat et seront remplacés par de la maçonnerie, soit de la pierre de modèle Horizon de couleur Grio, mais également par un revêtement d'aluminium de modèle Aluzion de couleur charbon tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
W)	603, place du Coteau lot 1 603 499	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00451 pour le projet de modification du revêtement visible de la rue en façade d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage par de l'aluminium et du revêtement de type Canexel. Le revêtement en façade avant et latérale droite est présentement revêtu majoritairement en agrégat et dans une moindre mesure, de CanExel. La section en agrégat sera remplacée par un revêtement d'aluminium de modèle Planche et baguette de couleur Moka, alors que la section en CanExel sera remplacé par un CanExel de modèle V-Style de couleur Barista. Le revêtement d'aluminium est permis en façade car il remplace un autre revêtement de classe C (l'agrégat), tel que démontré sur l'image couleur soumise. La toiture est neuve et ne sera pas changée tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise

ADOPTÉE

9. Travaux publics *(aucun point)*

10. Génie et services techniques

10.1 Adjudication de contrat – Services professionnels – Surveillance des travaux de réaménagement de la piste cyclable de la 20e Avenue et d'une partie du boulevard Deux-Montagnes (appel d'offres GT2026-03)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public de services professionnels pour la surveillance des travaux de réaménagement de la piste cyclable de la 20e Avenue et d'une partie du boulevard Deux-Montagnes – (Appel d'offres GT2026-03) ;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues à la date limite de réception des soumissions le 5 août 2026 :

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées les 11 et 12 août, selon le système de pondération des offres, par un comité de sélection composé de messieurs Achille Kagambega, Louis-Philippe Landry, et Frédéric Bernier, et que le résultat est le suivant ;

Soumissionnaire	Pointage final	Montant sans taxes
SHELLEX Groupe Conseil Inc.	7,70	188 425 $
ARTELIA Canada Inc.	5,00	267 825 $
WSP Canada Inc.	4,71	288 650 $
DWB Consultants (6005438 Canada Inc.)	3,70	364 475 $

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jacques Robichaud directeur du Greffe et affaires juridiques, datée du 12 août 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-08-13.177 D'ACCORDER à SHELLEX Groupe Conseil Inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, le contrat pour la surveillance des travaux de réaménagement de la piste cyclable de la 20e Avenue et d'une partie du boulevard Deux-Montagnes, pour la somme de 216 641,64 $, taxes incluses, suivant les documents d'appel d'offres (GT2026-03). Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au règlement d'emprunt n° 1773.

ADOPTÉE

11. Loisirs et développement communautaire

11.1 Acquisition de GOcité et du pont PGIGOcitéWeb

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes souhaite procéder à l'acquisition de Fujitsu conseil Canada Inc. de la solution GOcité ainsi que du pont PG/GOcitéWeb (via PG Solutions Inc.), afin de répondre à ses besoins opérationnels ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition s'inscrit dans le cadre du financement accordé par le Fonds régions et ruralité (FRR), lequel vise

notamment à soutenir des projets de collaboration et de développement régional ;

CONSIDÉRANT que les sommes attribuées dans le cadre de cette subvention sont réparties sur une période de trois années et permettent de financer les coûts associés à l'utilisation de GOcité et du pont PG/GOcitéWeb par la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache reçoit l'entièreté des sommes provenant du FRR relativement à ce projet et qu'elle agira à titre de responsable du paiement des factures associées à GOcité et au pont PG/GOcitéWeb pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

CONSIDÉRANT que l'abonnement à une licence GOcité et au pont PG/GOcitéWeb ainsi que les droits d'utilisation associés demeureront sous la responsabilité et au bénéfice de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'année 2029, la Ville de Deux-Montagnes assumera directement l'entièreté des coûts liés au maintien, au renouvellement ou à l'utilisation de la solution GOcité et du pont PG/GOcitéWeb, selon les modalités applicables ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes confirmera officiellement son adhésion à la licence Gocité par la signature de ladite licence ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel directeur général adjoint, datée du 5 août 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2026-08-13.178 D’ACQUÉRIR DE Fujitsu Conseil (Canada) inc. une licence de la solution GOcité ainsi que du pont PG/GOcitéWeb ;

D’AUTORISER la Ville de Saint-Eustache à procéder au paiement des factures liées à la ville de Deux-Montagnes pour GOcité ainsi qu'au pont PG/GOcitéWeb pour les années 2026, 2027 et 2028, à même les sommes reçues dans le cadre du FRR ;

DE MANDATER la Ville de Saint-Eustache pour assurer l'administration et la gestion du progiciel GOcité, notamment en ce qui concerne l'acquisition, l'intégration, la structuration, la mise à jour et la diffusion des données géospatiales du territoire de la Ville de Deux-Montagnes ;

D’ASSUMER à compter de l'année 2029, l'ensemble des frais liés au maintien, au renouvellement ou à l'utilisation de la solution ou à toute autre modalité applicable relativement à la solution GOcité et au pont PG/GOcitéWeb, pour la portion qui lui est applicable.

ADOPTÉE

11.2 Athlètes de performance en gymnastique – Assistances financières

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un budget pour les athlètes de performance ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur général adjoint, datée du 4 août 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-08-13.179 D'OCTROYER une aide financière de 150 $ à Léa et Océane Gougeon, athlètes de performance en gymnastique et résidentes de Deux-Montagnes, afin de rembourser des sommes supplémentaires pour leur entrainement à leur club de gymnastique Excel Gym Zodiak situé à Saint-Eustache.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

11.3 Club des Lions - Activités de financement

CONSIDÉRANT les demandes reçues du Club des Lions pour la tenue de deux évènements au pavillon des Lions du parc Central :

- épluchette de blé d'inde le 23 août 2026 ;
- collecte de fonds sous forme de vente de garage & barbecue avec vente d'aliments le 12 septembre 2026 de 9 h à 17 h;

CONSIDÉRANT que la location d'un conteneur de 10 verges serait nécessaire afin de recueillir les gros rebuts suivant la vente de garage ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis permettront à l'organisme des Lions de venir en aide aux plus démunis ;

CONSIDÉRANT que la location d'un conteneur de 10 verges couterait environ 1 000 $;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Caroline Roberge, Cheffe de division du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 30 juillet 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2026-08-13.180 D'AUTORISER le Club des Lions à tenir au parc Central une épluchette de blé d'inde le 23 août 2026 et une collecte de fonds, sous forme de vente de garage & barbecue avec vente d'aliments, le 12 septembre 2026, de 9 h à 17 h.

D'AUTORISER la location d'un conteneur de 10 verges.

DE S'ASSURER du support du Service des travaux publics, du Service des loisirs et développement communautaire pour la logistique nécessaire au bon fonctionnement de cet évènement.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.751.00.519.

ADOPTÉE

11.4 Défilé du père Noël 2026 – Autorisations

CONSIDÉRANT la demande de tenir le défilé annuel du père Noël dimanche, le 6 décembre 2026, de 13 h à 15 h ;

CONSIDÉRANT la demande pour :

- la présence d'un FoodTruck devant la Mairie ;
- la mise en place d'un petit marché de Noël d'artisans devant la Mairie ;
- la réservation salle du conseil pour la prise de photo avec le père Noël ;
- la tenue de spectacles au coin de la 20e Avenue et du chemin d'Oka ainsi que devant la Mairie ;
- la fermeture des rues pour le défilé du père Noël , à savoir :
  - de 11 h 30 à 15 h: la 20e Avenue entre la rue Guy et le chemin d'Oka, le chemin d'Oka entre la 26e Avenue et le chemin d'Oka, le chemin d'Oka entre la 26e et la 5e Avenue ;
  - jusqu'à 16 h: le chemin d'Oka entre la 8e et 9e Avenue ;

CONSIDÉRANT que la parade du père Noël a lieu à Deux-Montagnes depuis plusieurs années et qu'il s'agit d'un évènement gratuit pour les citoyens de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Caroline Roberge, cheffe de division du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 30 juillet 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-08-13.181 D'AUTORISER le défilé du père Noël le dimanche 6 décembre 2026, de 13 h à 15 h et permettre la fermeture temporaire des rues ci-haut mentionnées pour cet évènement.

D'AUTORISER la présence d'un FoodTruck ainsi que la mise en place d'un petit marché de Noël d'artisans devant la Mairie et que la salle du conseil soit réservée pour la prise de photo avec le père Noël.

D'AUTORISER la tenue de spectacles au coin de la 20e Avenue et du chemin d'Oka ainsi que devant la Mairie.

DE DÉCRÉTER la fermeture des rues suivantes :

- de 11 h 30 à 15 h, 20e Avenue entre la rue Guy et le chemin d'Oka, le chemin d'Oka entre la 26e Avenue et la 5e Avenue ;
- jusqu'à 16 h, le chemin d'Oka entre la 8e et 9e Avenue.

DE S'ASSURER du support de la Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des incendies, des travaux publics, des loisirs et

développement communautaire afin d'assurer le support et de maintenir le respect des exigences de sécurité et de logistique au bon fonctionnement de cet évènement.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.719.00.699

ADOPTÉE

11.5 École des Mésanges - Course colorée

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'école des Mésanges afin de mettre en place leur course colorée sur le terrain de soccer au parc Central le 28 août de 13 h à 16 h dans le cadre de leur rentrée scolaire ;

CONSIDÉRANT la demande d'accès au pavillon du parc Central et à la connexion d'eau ainsi que pour le prêt de matériel (4 tables) ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Caroline Roberge, Cheffe de division du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 30 juillet 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-08-13.182 D'AUTORISER l'école des Mésanges pour la tenue de leur course colorée sur le terrain de soccer au parc Central, le 28 août 2026 de 13 h à 16 h, dans le cadre de la rentrée scolaire.

D'AUTORISER l'emprunt de matériel (4 tables) ainsi que l'accès au pavillon du parc Central et à une connexion d'eau.

DE S'ASSURER du support des travaux publics et des loisirs et développement communautaire afin d'assurer le support et de logistique au bon fonctionnement de cet évènement.

ADOPTÉE

11.6 Association de soccer Révolution FC - Demande de tenues de tournois

CONSIDÉRANT une demande reçue de l'Association de soccer Révolution FC pour la tenue de leur tournoi annuel qui se tiendra du 4 au 7 septembre 2026 sur les trois terrains de soccer de la Ville de Deux-Montagnes, avec mise en place d'un barbecue à chaque tournoi, à savoir :

- Parc Central – Terrain de soccer de la 13e Avenue
- Parc de l'École Lake of Two Mountains – Terrains de soccer
- Parc de la Polyvalente Deux-Montagnes – Terrain synthétique

CONSIDÉRANT que les revenus générés par la tenue des barbecues sont un moyen de financement pour l'Association Révolution FC ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Caroline Roberge, cheffe de division du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 30 juillet 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2026-08-13.183 D'AUTORISER l'Association de soccer Révolution FC à tenir des tournois de soccer qui auront lieu entre le 4 et le 7 septembre 2026, avec mise en place de barbecue afin d'y vendre de la nourriture, aux terrains de soccer des parcs suivants :

- Parc Central – Terrain de soccer de la 13e Avenue
- Parc de l'École Lake of Two Mountains – Terrains de soccer
- Parc de la Polyvalente Deux-Montagnes – Terrain synthétique

ADOPTÉE

11.7 Association de ringuette de Deux-Montagnes - Portes ouvertes saison 2026-2027 & Tournoi célébration 2027

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association de ringuette de Deux-Montagnes pour la tenue d'un barbecue d'ouverture le 23 août 2026, de 8 h à 15 h et pour une demande d'heures de glace pour la Célébration de la ringuette, qui aura lieu le 30 janvier 2027 de 19h à 21h et les 31 janvier et 1er février 2027 de 8 h à 22 h à l'aréna l'Olympia ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Caroline Roberge, Cheffe de division du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 30 juillet 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2026-08-13.184 D'AUTORISER l'Association de ringuette de Deux-Montagnes à tenir un barbecue dans le stationnement de l'aréna Olympia, le 23 août 2026, de 8 h à 15 h, pour l'ouverture de la saison 2026-2027 de la ringuette.

D'ACCORDER à l'Association de ringuette de Deux-Montagnes les heures de glace à l'aréna Olympia, le 15 janvier 2027, de 19 h à 21 h (patin disco), et le 16 janvier et 17 janvier 2027, de 8 h à 20 h 30 (tournois), dans le cadre de leur tournoi Célébration 2027.

ADOPTÉE

11.8 Régie de police du Lac des Deux-Montagnes - Course résilience de la famille Harding 2026 - Demandes d'autorisation

CONSIDÉRANT la demande de madame Julie Héon, policière à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour la tenue de la *Course résilience de la famille Harding 2026* ;

CONSIDÉRANT que cet évènement caritatif servira à amasser des fonds pour la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire supporter cet évènement permettant aux coureurs d'emprunter la piste cyclable « La Vagabonde » entre 8 h et 17 h, le dimanche 20 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Caroline Roberge, Cheffe de division du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 30 juillet 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2026-08-13.185 D'AUTORISER la demande de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour la tenue de la *Course résilience de la famille Harding 2026* pour que les coureurs puissent emprunter le trajet de la piste cyclable « La Vagabonde », le dimanche 20 septembre 2026, de 8 h à 17 h, afin d'amasser des fonds pour la lutte contre le cancer.

ADOPTÉE

12. Incendies

12.1 Entente intermunicipale – Entente mutuelle en matière de protection incendie avec la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les Cités et Villes* et le Code municipal autorisent les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R. Q. c. S 3-4) autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie excède les capacités de son service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la loi sur la sécurité incendie (RLRQ c. S_-3.4) autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie excède les capacités de son service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a, et qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'actualiser son plan d'entraide mutuelle en matière de sécurité-incendie, afin de répondre à la réalité actuelle de notre secteur soit les Basses-Laurentides. La *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. chapitre S-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions.

CONSIDÉRANT la recommandation de Norbert Vendette, directeur du Service de sécurité incendie, datée du 23 juillet 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-08-13.186 DE SIGNER avec la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac l'entente intermunicipale de l'entraide des Basses-Laurentides relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente et tout autre document requis aux fins des présentes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.225.00.953.

ADOPTÉE

12.2 **Entente intermunicipale - Entente mutuelle d'entraide en matière de protection incendie avec la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les Cités et Villes* et le Code municipal autorisent les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R. Q. c. S 3-4) autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie excède les capacités de son service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ c. S_-3.4) autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie excède les capacités de son service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a, et qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'actualiser son plan d'entraide mutuelle en matière de sécurité-incendie, afin de répondre à la réalité actuelle de notre secteur, soit les Basses-Laurentides. La *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. chapitre S-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions.

CONSIDÉRANT la recommandation de Norbert Vendette, directeur du Service de sécurité incendie, datée du 23 juillet 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-08-13.187 DE SIGNER avec la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil l'entente intermunicipale d'entraide relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente et tout autre document requis aux fins des présentes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.225.00.953.

ADOPTÉE

13. Culture et Bibliothèque

13.1 Maison des jeunes – Activité de financement - Tenue d'un lave-auto

CONSIDÉRANT la demande reçue du coordonnateur de la Maison des jeunes pour la tenue de leur activité de financement sous forme de lave-auto qui aurait lieu dans le stationnement du parc Central, le 30 août 2026 de 12 h à 16 h ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie Hélène Bohémier, directrice Bibliothèque, culture et développement communautaire, datée du 6 août 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-08-13.188 D'AUTORISER la tenue d'un lave-auto le dimanche 30 août 2026, de 12 h à 16 h, dans le stationnement du parc Central, dans le cadre de leur activité de financement.

ADOPTÉE

14. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 30.
Six (6) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 15

15. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, greffier, o.m.a.
directeur du greffe et affaires juridiques